



Nos projets

Les projets réalisés en 2021-2022:

- Poursuite des modules de sensibilisation et formation pour les élèves (sécurité, santé, harcèlement en milieu scolaire, réseaux sociaux, etc.)
- Achat d'un nouveau centre d'usinage Victor V Turn.
- Achat d'une nouvelle colonne de mesure pour compléter les équipements de métrologie des élèves.
- Mise en service de notre nouvelle imprimante 3D



Nos projets à venir :

- Créer un espace de détente et restauration pour nos élèves.
- Compléter le parc machines avec un tour numérique et un centre d'usinage avec embarreur et robot (bras articulé).



Une question ?

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par email. Nous serons ravis d'échanger et de vous accompagner dans cette démarche.

Contact
Mme Sylvie DA SILVA
compta@ecole-gorgedeloup.com
Tél: 04.78.83.72.85

**Toute l'équipe de Gorge de Loup
vous remercie pour votre soutien !**



Formation aux métiers de l'usinage depuis 1950

Taxe d'Apprentissage 2023

**Faites le choix de soutenir
l'Ecole de production Gorge de Loup !**



**Ensemble construisons l'avenir de nos jeunes,
donnons-leur la chance de développer leur
potentiel et leurs compétences.**



Qui sommes nous ?

Nous sommes un établissement d'enseignement technique, privé hors contrat, à **scolarité gratuite**, qui a pour mission d'accueillir, accompagner et former des jeunes aux **métiers de la mécanique productique informatisée** (tournage, fraisage, ajustage, commande numérique).

Nous proposons un parcours de formation sur quatre ans qui aboutit à l'obtention d'un BAC PRO TRPM (Technicien en Réalisation de Produits Mécaniques) et qui permet avant tout de **former des jeunes à un métier.**

Pour cela, nous nous basons sur

la pédagogie innovante du "FAIRE POUR APPRENDRE"

avec 2/3 du temps de formation en atelier en situation réelle de production grâce à la réalisation de vraies commandes clients et 1/3 du temps consacré aux cours théoriques.

Cette pédagogie proche de la vie en entreprise **permet de responsabiliser les élèves, les motiver et leur redonner confiance en eux.**



Pourquoi nous soutenir ?



La Taxe d'Apprentissage c'est quoi ?

C'est un impôt obligatoire que doivent payer toutes les entreprises. Le seul pour lequel vous pouvez désigner le bénéficiaire.

Il permet de financer les dépenses de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles.



Comment est-elle répartie ?

La taxe d'apprentissage est répartie en deux fractions

0,68% de la masse salariale

PART PRINCIPALE 87%

0,59% de la masse salariale

SOLDE 13%

0,09% de la masse salariale dirigé vers l'école de production Gorge de Loup via la plateforme SOLTéA



Notre école est habilitée à percevoir **le solde.**

Nous sommes identifiable sur SOLTéA via le **N°UAI 0693134G**



Comment nous verser le solde (13%) de taxe ?

3 étapes clés

- 1 Avril 2023** – Déclaration de la taxe d'apprentissage (sur la masse salariale 2022) via la DSN (Déclaration Sociale Nominative).
- 2 Mai 2023** – Date limite de paiement à l'URSSAF entre le 5 et 15 mai 2023.
- 3 A partir du 25 mai 2023** – Fléchage du solde vers l'Ecole de production Gorge de Loup sur la plateforme SOLTéA accessible via Net-entreprises. **N°UAI: 0693134G**